

MCours.com

*DISCUSSION*

Ce chapitre discute des résultats obtenus lors des deux volets de la recherche, soit celui des données quantitatives et celui des données qualitatives. Il se subdivise en quatre parties. Dans la première section, les résultats sont discutés selon les objectifs spécifiques de la présente étude, soit la proportion des résidences privées pour personnes âgées du Saguenay qui utilise la zoothérapie auprès de leurs locataires, les appréhensions et les craintes des répondants envers cette même méthode d'intervention thérapeutique et enfin, le niveau des connaissances générales des intervenants en regard des effets bénéfiques de la zoothérapie sur la santé des personnes âgées ainsi que les risques qui lui sont associés. La deuxième partie est consacrée à l'apport de cette recherche au champ des connaissances des sciences de l'homme et plus spécifiquement pour l'intervention sociale. Les troisième et quatrième parties abordent respectivement les limites de cette étude ainsi que les perspectives de recherche à explorer.

L'objectif général de cette recherche était de dresser un portrait de l'utilisation de la zoothérapie dans les résidences privées pour personnes âgées du Saguenay et les perceptions des intervenants en regard de celle-ci. C'est ainsi que cette recherche a pu explorer les différents programmes de zoothérapie en place dans les établissements du Saguenay en offrant des informations sur leur contenu, leur déroulement et la perception des intervenants face à l'introduction d'animaux en contexte thérapeutique dans les résidences privées pour personnes âgées.

### Présence des animaux domestiques au sein des résidences pour personnes âgées

La recherche s'est d'abord intéressée au nombre de résidences qui permettent à leurs locataires de conserver leur animal domestique. Deux établissements sur 14 (14,3 %) ont répondu par l'affirmative ce qui semble légèrement supérieur au résultat de 10 % obtenu lors de la seule recherche québécoise semblable réalisée dans des établissements publics (Brousseau, 1998). On peut également comparer ce résultat à celui d'une étude française réalisée en 1991 qui souligne que les établissements privés pour personnes âgées à but lucratif accueillent des résidents avec leur animal dans une proportion de 63 % (Vuilleminot, 1997). En fait, selon cet auteur, il ne s'agit pas nécessairement de philanthropie de la part des directeurs d'établissements, mais plutôt d'une manière de se démarquer de leurs concurrents (*idem*). Évidemment, il est nécessaire de rester prudent avec de telles comparaisons puisque les systèmes de santé français et québécois sont différents sous plusieurs aspects, notamment au niveau de la présence accrue des entreprises privées dans le secteur des soins de santé. Toutefois, dans une étude de Smith, Seibert, Jackson et Snell (1992) conduite aux États-Unis, il a été relevé que cette politique d'acceptation des animaux de compagnie est un élément très important dans le choix d'un établissement de retraite pour la majorité des gens de 60 ans.

Plusieurs raisons peuvent pousser la direction d'un établissement à accepter que les résidents possèdent leur propre animal domestique. Pour les deux résidences de la

présente étude ayant mis en place cette politique, il s'agit d'abord de permettre aux locataires de conserver leur animal de compagnie, ce qui semble correspondre au désir des personnes âgées relevé dans la recherche de Smith et al. (1992). Les trois autres raisons mentionnées par les répondants, sont celles de briser l'isolement des locataires, de diminuer leur sentiment d'ennui et de leur assurer un meilleur moral, tous étant globalement en lien avec les bénéfices psychologiques généralement attribués à la possession d'un animal domestique (Baun & McCabe, 2000; Corson & O'Leary Corson, 1981; Erickson, 1985; Goldmeier, 1986; Mahalski et al., 1988; Raina, Waltner-Toews, Bonnett, Woodward, & Abernathy, 1999; Vuillemenot, 1997). Aucun des répondants de cette présente étude n'a mentionné des raisons liées à l'amélioration ou au maintien de la santé physique ou de l'autonomie des personnes âgées, ce qui semble correspondre aux résultats de l'enquête de l'Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie (AFIRAC) menée en 1991, qui soulignait que les directeurs des établissements interrogés étaient peu enclins à reconnaître de tels bénéfices à la possession d'un animal domestique (Vuillemenot, 1997).

L'une des résidences de la présente étude a éprouvé certains problèmes face à l'acceptation des animaux domestiques des locataires : personnes incommodées par la présence des animaux, problèmes d'allergies et problèmes d'odeurs. Ces inconvénients sont semblables à ceux rencontrés par d'autres propriétaires de résidences et font d'ailleurs partie des raisons pour lesquelles certains établissements refusent les animaux de compagnie (Vuillemenot, 1997). D'où l'importance d'imposer des règlements

encadrant la présence des animaux et qui peuvent, au minimum, réduire l'inconfort des autres locataires (Hoffman, 1991).

Les deux résidences de la présente recherche acceptant les animaux domestiques de leurs locataires ont d'ailleurs fait mention de quelques règlements, quoique peu nombreux, pour superviser cette politique. Dans un premier temps, toutes deux demandent à ce que les animaux restent dans les espaces de vie de leur propriétaire. On remarque ici le désir de la direction des établissements de réduire au maximum les inconvénients liés à la présence des animaux puisqu'on minimise les probabilités qu'une personne allergique ou inconfortable avec les animaux se retrouve en leur présence.

L'autre type de présence animale retrouvée dans les résidences privées pour personnes âgées concerne les animaux provenant d'animalerie et qui ont été acquis par la direction des établissements pour permettre aux personnes âgées d'être en contact régulier avec des animaux. Ce type d'animal est communément appelé « mascotte », en particulier chez nos voisins du sud (Brickel, 1979; Casey, 1996; Catanzaro, 2003; Crowley-Robinson & Blackshaw, 1998; Winkler, Fairnie, Gericevich, & Long, 1989). Vuilleminot (1997) lui préfère le terme « animal collectif ». Ainsi, près de la moitié des répondants de la présente étude (42,9 %) ont déclaré être responsables de ce type d'animal ce qui semble être bien au-dessus du résultat de la recherche de Brousseau (1998) avoisinant les 5 %. Notons toutefois que cette dernière recherche a été réalisée

depuis près de 10 ans et que les politiques et les pratiques à cet égard ont certainement évolué depuis cette période. Il est toutefois intéressant de noter que les animaux collectifs retrouvés dans les résidences participantes, c'est-à-dire oiseaux, poissons et lapins, pourraient être qualifiés de peu dérangeants et de peu demandant pour les personnes qui s'en occupent. Ces animaux vivent généralement confinés dans une cage ou dans un aquarium et ne peuvent, de fait, se déplacer librement dans les établissements. Également, ces animaux n'ont pas de besoins spécifiques importants outre celui de vivre dans un environnement sain et sécuritaire au contraire d'un chien qui doit être promené au moins une fois chaque jour (Bernatchez & Brousseau, 2006). En somme, en raison de leur mobilité réduite, mais aussi de leur petite taille, il existe peu de chances pour que ces animaux gênent les personnes âgées n'aimant pas ou ayant peur des animaux, ou encore qu'ils deviennent une charge de temps supplémentaire de travail pour ceux qui en ont la responsabilité. Ces éléments pourraient donc expliquer le choix des propriétaires des établissements de s'être tournés vers ces types d'animaux plutôt que vers d'autres ayant des capacités interactionnelles plus élevées, tels les chiens et les chats (Baun & McCabe, 2000; Bernatchez & Brousseau, 2006).

Un autre élément à considérer concerne les motifs des responsables des établissements interrogés de s'être décidés à intégrer des animaux dans leur établissement. Tel qu'il a été relevé au chapitre précédent, il s'avère que c'est dans le but d'améliorer l'ambiance de la résidence que la plupart des personnes interrogées ont pris cette décision. En deuxième place vient l'espoir que les animaux puissent diminuer

le sentiment d'ennui des résidents. Ces deux éléments ne sont pas sans lien entre eux puisque les oiseaux ou les poissons sont souvent considérés comme un moyen simple et efficace de stimuler agréablement la vision des personnes âgées (Erickson, 1985; Robb et al., 1980). Or, un environnement stimulant, au niveau sensoriel, serait primordial pour éviter l'ennui (Pelletier, Green-Demers, & Mageau, 2000) et peut être raisonnablement attribué à un climat ou à une ambiance satisfaisante. Les mascottes animales, dans ce contexte, pourraient donc d'abord et avant tout être considérées par les répondants comme des composantes contribuant à maintenir une ambiance de milieu de vie satisfaisante par les stimuli divers qu'elles apportent, et non comme des *compagnons* avec qui les personnes âgées peuvent interagir. En effet, et il faut le souligner encore une fois, la nature des animaux mascottes répertoriés par la présente recherche ne peut conduire à des interactions poussées. Dans le cas des poissons, celles-ci sont pour ainsi dire inexistantes.

#### La zoothérapie au sein des résidences pour personnes âgées

Proportion des résidences pour personnes âgées du Saguenay qui utilisent la zoothérapie auprès de leurs résidents

Les résultats de la présente étude démontrent qu'un peu moins du quart des répondants utilisent la zoothérapie auprès des personnes âgées de leur établissement ce qui inférieur au pourcentage de 40 % de Brousseau (1998). Darrah (1996) avait lui aussi

conduit une recherche semblable en Californie et au Dakota du Sud (États-Unis) et avait obtenu des résultats encore une fois supérieurs à ceux présentés ici, soit 73 % et 36 % respectivement. Les raisons qui expliquent un tel pourcentage peuvent être multiples, mais il sera postulé ici que c'est davantage le caractère peu connu de la zoothérapie au Saguenay qui explique cette faible présence dans les résidences pour personnes âgées à l'étude. En conséquence, outre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), il ne semble pas exister au Saguenay d'organismes ou d'entreprises voués à ce type d'activité, ce qui laisse peu d'intervenants *zoothérapeutes* disponibles pour ceux qui en font la demande. Notons que même à l'échelle provinciale, les organismes du genre ne sont pas très nombreux. Cette réalité provient probablement du fait que les institutions offrant des programmes de formation en zoothérapie sont rarissimes encore aujourd'hui.

Une autre raison qui pourrait expliquer ce résultat est le niveau d'autonomie des personnes âgées demeurant dans les résidences visées par la présente recherche. Dans les milieux de soins gériatriques, il semble que la zoothérapie soit généralement réservée aux personnes en perte d'autonomie physique ou cognitive. Or, selon les dires des répondants, la majorité des personnes âgées occupant une unité résidentielle dans les résidences privées du Saguenay à l'étude sont autonomes. Considérant ce type de clientèle, il est possible que les membres de la direction des établissements hésitent à implanter un programme de zoothérapie. L'un des participants de la présente recherche



a d'ailleurs mentionné ce motif pour justifier l'absence d'un programme de zoothérapie dans la résidence dont il est responsable.

Sans surprise, il s'avère que ce sont les chiens qui ont été les plus utilisés dans les programmes de zoothérapie de la présente recherche, tout comme pour les études de Brousseau (1998) et de Darrah (1996). Le chien, en raison de son caractère social, dynamique et spontané, mais aussi de sa capacité à se souvenir des personnes qu'ils considèrent comme faisant partie de sa « meute », constitue un animal à haut potentiel thérapeutique (Bernatchez & Brousseau, 2006; Vuillemenot, 1997). Cette particularité du chien d'être un animal social hiérarchisé le pousse à vouloir, par tous les moyens possibles, à plaire à la personne qu'il considère comme le *chef* de son groupe. En conséquence, les cours d'obéissance sont faciles et efficaces et facilitent la présence des chiens dans un établissement. Le deuxième type d'animal le plus utilisé pour des activités de zoothérapie dans les résidences à l'étude est l'oiseau ce qui correspond aux résultats de l'étude de Darrah (1996) mais non pas à ceux de la recherche de Brousseau (1998) où les chats ont obtenu la deuxième place. Certes, les oiseaux présentent un potentiel thérapeutique limité, mais en raison de leur plumage coloré, de la capacité de certains de s'exprimer avec un vocabulaire limité (les perroquets notamment) et de leur faible coût d'entretien, il est possible de comprendre les motivations des intervenants à utiliser ces animaux (Bernatchez & Brousseau, 2006).

Dans son étude, Brousseau (1998) insiste sur l'importance de la formation des intervenants en zoothérapie ainsi que sur la priorité à mettre en place des règles ou exigences concernant l'admission d'animaux en institution. La présente étude a donc permis d'interroger les répondants sur ces deux aspects et il est intéressant de constater que, pour la majorité d'entre eux, les personnes responsables du programme de zoothérapie détiennent effectivement une formation à cet égard. S'assurer de la formation des intervenants est une étape importante. Même si aucune réglementation provinciale n'existe à cet égard et que virtuellement n'importe qui peut utiliser la mention « intervenant en zoothérapie » à la suite de son nom, une simple vérification de la validité des diplômes ou des expériences de travail antérieures peut contribuer à éliminer les imposteurs et les expériences potentiellement négatives.

Concernant la présence d'exigences qui ont été mises en place pour encadrer la venue des animaux, il s'avère que la majorité des répondants *avec zoothérapie* ont effectivement déclaré ce genre de procédure. La première des règles mentionnées, c'est-à-dire la vérification obligatoire des vaccins, est en vigueur dans deux des trois établissements utilisant la zoothérapie, ce qui est l'un des meilleurs moyens pour éviter la transmission de zoonoses (Brousseau, 1998; Cass, 1981). L'une des autres exigences mises en place dans les établissements participants concerne la taille des animaux qui doit être limitée (petits chiens ou chats par exemple). Les raisons qui ont poussé les responsables de résidences à appliquer cette réglementation peuvent être nombreuses, mais c'est probablement en raison de leur aspect moins menaçant que les animaux de

petite taille sont les seuls acceptés. Quelques répondants, lors des entrevues semi-dirigées, ont d'ailleurs laissé entendre que les chiens de petite taille étaient, pour eux, beaucoup plus rassurants que ceux plus massifs tels les chiens de race *Labrador*. Notons toutefois que si le tempérament de l'animal en question n'a jamais été évalué et que le responsable du programme de zoothérapie ne sait pas reconnaître les signes précurseurs d'une attaque par l'animal, les blessures infligées par celui-ci ont autant de chance de s'infecter, que l'animal soit grand ou petit. Ainsi, à l'instar de Brousseau (1998) il est utile de rappeler que cette exigence ne peut être seule garante de la sécurité des personnes âgées et il importe de mettre en place tout un protocole qui saura circonscrire au maximum les risques associés à la zoothérapie.

#### Perceptions, craintes et connaissances des intervenants de la zoothérapie

La perception globale des répondants envers la zoothérapie ne semble pas diverger des autres études sur le même sujet (Brickel, 1979; Kongable et al., 1990) en ce sens que dans la présente recherche, aucun élément sérieux ne laisse croire en une vision négative de la zoothérapie par les répondants. Au contraire, tous se sont montrés potentiellement intéressés ou très ouverts à l'idée d'utiliser des animaux en contexte de thérapie. Une seule personne a évoqué le fait qu'étant une nouveauté dans sa résidence, un éventuel programme de zoothérapie créerait probablement des résistances chez certains intervenants. Ce type de discours semble être tout à fait en accord avec la théorie des champs de force (Lewin, 1947; 1951) qui explique que devant un

changement, il y a toujours présence de forces motrices du changement, mais également des forces de résistance qui empêchent l'évolution. Il faut cependant noter que ces forces ne représentent pas nécessairement des êtres vivants. Le fait, par exemple, que la zoothérapie constitue des risques (allergiques, traumatiques, zoonoses) peut faire partie d'une *force de résistance* à la décision d'implanter ou non un programme de zoothérapie ou encore, d'en prolonger la longévité.

Ainsi, s'il est difficile de construire une analyse précise de la zoothérapie selon la théorie des champs de force (Lewin, 1951), on peut toutefois dégager certaines forces qui interviennent au sein des résidences à l'étude. Au niveau des *forces motrices*, les répondants qui apprécient les animaux ou qui ont déjà vécu une expérience positive avec eux font partie de ces forces. Les effets positifs du lien humain-animal constatés par certains ainsi que la relative simplicité d'un programme de zoothérapie peuvent également être considérés comme des forces motrices. Enfin, le principe selon lequel le programme en question est dirigé par un intervenant spécialement formé à cet effet semble également faire partie de ces forces motrices. À l'opposé, les forces de résistance semblent concerner davantage l'aspect financier d'un programme de zoothérapie, les risques d'allergies chez les résidents et la possibilité qu'un animal devienne incontrôlable, voire agressif envers les personnes âgées.

Sur le fond, donc, aucune personne ne s'est opposée à l'idée même de l'implantation d'un programme de zoothérapie dans les résidences pour personnes âgées.

Évidemment, des hésitations ou certaines craintes sont apparues et, encore une fois, elles sont en tout point semblables à celles répertoriées dans la littérature (Brickel, 1979; Kongable et al., 1990; Steed & Smith, 2002; Vuillemenot, 1997). C'est peut-être plutôt dans la priorité donnée à ces craintes que l'opinion des répondants semble diverger légèrement de ces études. Dans la présente recherche, ce sont d'abord et avant tout les craintes reliées aux allergies qui se sont le plus démarquées parmi les autres éléments énumérés. Dans les études antérieures, comme celle de Brickel (1979), ce type d'appréhension a été beaucoup moins mentionné et est souvent classé dans la catégorie « personnes incommodées par les animaux » que ce soit en raison d'allergies, de peur ou pour d'autres raisons.

Outre cette crainte des réactions allergiques, et malgré elle, on constate rapidement que les répondants ont eu de la difficulté à identifier concrètement des éléments de la zoothérapie qui pourraient leur causer quelques appréhensions. D'aucun affirmeront que cela constitue une bonne nouvelle pour les personnes désirant implanter un programme de zoothérapie, puisque les résultats de la présente recherche tendent à démontrer que cela n'effraie pas les responsables de résidence pour personnes âgées. Cependant, la présente recherche a tendance à considérer que cette façon de concevoir la zoothérapie est surtout le résultat d'une méconnaissance des risques qui lui sont associés. Plus que cela, il semble que les répondants ne considèrent pas la zoothérapie comme une réelle méthode d'intervention thérapeutique auprès des personnes âgées.

Tout au plus, selon ce qui a été permis d'observer, la plupart des répondants considèrent la zoothérapie comme une activité ludique inoffensive.

Ce type de perceptions n'est retrouvé nulle part dans les recherches existantes. Tel que précédemment exposé, les rares études qui se sont attardées à explorer le point de vue des intervenants sur la zoothérapie ont toujours obtenu des résultats similaires : la majorité est positive face à la zoothérapie, une minorité est contre, mais presque tous sont conscients qu'il s'agit d'une *thérapie* assistée par les animaux (Chinner & Dalziel, 1991; Kongable et al., 1990; Steed & Smith, 2002). L'hypothèse avancée pour expliquer cette situation est que, dans les précédentes recherches, ce sont les perceptions envers un programme de zoothérapie spécifique, à savoir celui des chercheurs, qui ont été étudiées. Dans ces circonstances, les intervenants ont dû recevoir des informations détaillées sur le fonctionnement et les objectifs du programme de zoothérapie et, par le fait même, être convaincus du sérieux de l'expérimentation. Or, la présente recherche n'a pu qu'explorer les perceptions des intervenants envers de multiples programmes de zoothérapie, aucun d'entre eux n'étant contrôlé par les chercheurs de la présente étude. Pour certains, même, ce sont des perceptions envers un programme de zoothérapie purement théorique qui ont été explorées (les répondants *sans zoothérapie*). En conséquence, il devient difficile de leur démontrer l'efficacité et le sérieux d'un programme de zoothérapie bien construit.

Ce qui conduit à deux constats importants. Le premier est que la zoothérapie dans le milieu des résidences privées pour personnes âgées du Saguenay est méconnue. Peu de personnes ont été en mesure de nommer de manière adéquate les effets sur la santé physique ou psychologique, les risques associés à la zoothérapie et même les limites de cette méthode d'intervention. En outre, il semblerait que pour la majorité des répondants, toute activité qui inclut des animaux, que ce soit une simple visite de la famille à la personne âgée, de l'animal domestique d'un résident ou la présence d'un aquarium dans une salle commune, devient nécessairement de la zoothérapie. Or, si l'on se réfère à la définition de Bernatchez et Brousseau (2006), grandement inspirée de celle de Cass (1981), la zoothérapie est plus que le lien humain-animal (ou compagnonnage). C'est une activité thérapeutique, planifiée et conduite par un intervenant qualifié accompagné d'un animal spécialement entraîné pour ce faire. Ainsi, toutes les activités citées plus haut, si elles peuvent procurer beaucoup de plaisir et même apporter des bienfaits physiques ou psychologiques aux personnes âgées (Baun & McCabe, 2000; Erickson, 1985; Friedmann, 1995; Jennings, 1997), ne peuvent être considérées comme de la zoothérapie. Ce dernier élément, en plus de ceux exposés précédemment, laisse croire que les activités de zoothérapie sont encore mal connues par les intervenants oeuvrant dans les résidences pour personnes âgées du Saguenay.

La deuxième constatation effectuée, à la lumière des résultats de cette recherche, demeure que les répondants ayant déclaré utiliser la zoothérapie auprès des résidents de leur établissement n'ont, en fait, jamais été exposés à un réel programme de zoothérapie

tel que définit dans la littérature (Bernatchez & Brousseau, 2006; Cass, 1981; DeltaSociety, 2005; Institut Français de zoothérapie, 2005). Les entrevues semi-dirigées conduites auprès de certains des répondants ont permis d'amasser de plus amples renseignements sur lesdits programmes de zoothérapie déclarés dans le volet quantitatif de la recherche (questionnaire). Ces entrevues ont permis de constater, qu'en fait, aucune réelle intervention thérapeutique assistée par un animal n'a été réalisée auprès des personnes âgées des résidences visées par la recherche. Tout au plus, on pourrait attribuer à ces interventions un vague rapprochement avec les *activités assistées par les animaux* (Institut Français de zoothérapie, 2005), car les programmes décrits relèvent davantage de l'égaiement des personnes âgées que d'une intervention thérapeutique avec des objectifs à long terme. Encore aurait-il fallu pouvoir démontrer que les personnes qui ont conduit ces activités ont une formation en zoothérapie valide et que les animaux utilisés ont été spécialement entraînés pour ce faire. Les entrevues semi-dirigées n'ont pu donner d'informations satisfaisantes sur ce point et c'est ce qui conduit à affirmer que les répondants de la présente étude n'ont jamais assisté à des activités de zoothérapie. Il faut noter que cette deuxième constatation n'est pas sans lien avec la première et vient, au contraire, la renforcer. Si le niveau de connaissance des répondants sur la zoothérapie avait été suffisant, les activités impliquant les animaux déclarées par les répondants n'auraient probablement pas été confondues avec la zoothérapie. Darrah (1996) a d'ailleurs éprouvé des problèmes semblables de contresens sur les concepts de sa recherche et sur la représentation de certaines catégories d'activités impliquant des animaux par rapport à d'autres a donc été constatée.



Notons toutefois que la majorité des répondants ont évalué que leur niveau de connaissance sur la zoothérapie est insuffisant, en accord avec l'analyse qui vient d'être réalisée. La plupart des participants ont insisté sur le fait que la connaissance des bénéfices, mais surtout celle des risques associés à la zoothérapie, est importante à maîtriser pour quiconque souhaite implanter un programme du genre dans une résidence pour personnes âgées. En somme, selon ce que Maruca et Mast (1996) ont déjà souligné, considérant que la capacité personnelle de déterminer les besoins en compétences ou en formation chez les travailleurs est déterminante dans leur efficacité professionnelle, il est à supposer que cette prise de conscience chez les répondants puisse être un facteur aidant dans l'implantation réussie d'un futur programme de zoothérapie.

Il est au final intéressant de constater que les résultats de la présente recherche auraient pu être porteurs d'une plus grande confusion chez les répondants entre les termes de *compagnonnage* et de *zoothérapie*. En effet, le questionnaire du volet quantitatif comporte trois sections distinctes, soit la présence des animaux de compagnie des résidents, la présence d'animaux collectifs et enfin, la présence d'un programme de zoothérapie. Cette manière de procéder empêchait en grande partie les participants de la recherche de classer toute présence animale dans la catégorie « zoothérapie ».

### Contribution de la recherche

La présente étude permet d'apporter plusieurs éléments intéressants à la recherche et à l'intervention sociale. D'abord, elle comble un vide important dans le domaine des connaissances portant sur la zoothérapie au Québec puisque très peu de recherches se sont attardées à étudier ce phénomène, notamment au niveau des résidences privées pour personnes âgées de la province. De surcroît, cette étude utilisant un processus scientifique éprouvé, répond au désir de plusieurs chercheurs d'étudier la zoothérapie avec méthode et objectivité (Bokkers, 2006; Friedmann, 1995; Goldmeier, 1986; Robb & Stegman, 1983; Scarlett Kranz & Schaaf, 1989).

Plus spécifiquement, le développement d'un instrument de mesure, tel le questionnaire du volet quantitatif, est au nombre des contributions de cette recherche. Conséquence du manque d'études sur le sujet, aucun questionnaire explorant la zoothérapie et adapté à la réalité québécoise des milieux de soins gériatriques n'avait jusqu'alors été réalisé. Inspiré en partie d'une recherche précédente (Danielle Maltais et al., 2000) ayant étudié le milieu des résidences privées pour personnes âgées, il a permis une description complète des milieux de vie à l'étude et est donc très bien adapté pour des recherches futures portant sur ce secteur. De plus, les questions explorant les activités impliquant des animaux, séparées en trois sections (animaux domestiques, animaux collectifs, zoothérapie) a permis d'atténuer une trop grande confusion entre ces termes. Cette manière de procéder pourra aiguiller les recherches ultérieures considérant

que la population en général n'est pas nécessairement au fait de toutes ces subtilités. D'une certaine manière, le questionnaire de la présente étude constitue une démarche originale qui pourra inspirer les futures initiatives de recherche portant sur la zoothérapie au Québec.

Toujours dans le domaine des connaissances sur les activités thérapeutiques impliquant des animaux, le volet qualitatif de la recherche a pu mettre à jour les perceptions, craintes et connaissances des responsables de résidence pour personnes âgées, chose qui n'avait jamais été faite auparavant au Québec. En fait, plusieurs recherches antérieures avaient demandé d'explorer davantage cet aspect de la zoothérapie (Cole & Gawlinski, 1995; Moody et al., 2002; Roenke & Mulligan, 1998; Scarlett Kranz & Schaaf, 1989) considérant que l'attitude, les craintes et appréhensions ainsi que les connaissances des intervenants sur le sujet sont des éléments pouvant influencer la réussite ou non d'un programme de zoothérapie (Arkow, 1990; Bernatchez & Brousseau, 2006; Brousseau, 1998; Gammonley & Yates, 1991).

Dans le domaine spécifique de l'intervention sociale, et bien que la zoothérapie ne soit pas l'apanage des travailleurs sociaux, la présente recherche a pu apporter des connaissances qui pourront être utiles à des intervenants sociaux qui souhaiteraient utiliser la zoothérapie auprès de leur clientèle âgée. En effet, la zoothérapie, par sa capacité d'agir au niveau biopsychosocial, se positionne très bien dans les paradigmes de cette profession. L'animal, introduit dans l'environnement immédiat de la personne,

peut aider tout travailleur social qui intervient auprès d'une population âgée et institutionnalisée. Cependant, avant d'implanter tout programme de zoothérapie au sein d'une résidence, il importe de connaître les craintes et perceptions des employés, ce que cette recherche a pu réaliser.

### Limites de l'étude

En dépit de la reconnaissance de ces apports, cette recherche comporte certaines limites. La première concerne la taille de l'échantillon, insuffisante pour permettre une quelconque généralisation, que ce soit à tous les intervenants oeuvrant auprès des personnes âgées de la province, qu'à tous ceux de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette faible participation pourrait avoir été engendrée par la manière dont les questionnaires ont été acheminés aux résidences pour personnes âgées, c'est-à-dire par la poste traditionnelle. Bien que l'un des moyens de recrutement le moins coûteux, il est courant que le taux de réponse se situe à moins de 50 % (Mayer et al., 2000). Malgré les efforts répétés de la chercheuse de récupérer un maximum de questionnaires, allant même jusqu'à proposer aux personnes de répondre aux questions par téléphone, un taux de participation plus élevé n'a pu être atteint. Un échantillon plus large aurait permis une validation des résultats à l'ensemble des responsables de résidences pour personnes

âgées du Saguenay, mais les circonstances actuelles interdisent toutes initiatives du genre.

La manière dont la sélection des participants s'est effectuée peut constituer la deuxième limite de cette recherche. En effet, les personnes ayant complété le questionnaire et ayant participé aux entrevues semi-dirigées forment un échantillon modérément homogène et ne sont probablement pas représentatives de l'ensemble de la population. De surcroît, il est difficile de déterminer si les participants à la présente recherche ont accepté d'apporter leur contribution en raison de leur appréciation des animaux domestiques, ce qui pourrait influencer positivement leur perception sur la zoothérapie, et non seulement pour l'avancement des connaissances dans le domaine de l'intervention et des soins auprès des personnes âgées.

#### Avenues et perspectives de recherche

Les résultats de la recherche, et leur analyse, laissent entrevoir plusieurs pistes qui pourraient être exploitées dans des études scientifiques subséquentes. D'abord, il serait intéressant d'étudier si le nombre d'années d'expérience de travail est un facteur influençant les perceptions et craintes des répondants envers la zoothérapie. De même, d'autres facteurs exerçant potentiellement une influence, tels que le niveau de scolarité,

l'âge, le sexe des participants ou la possession d'un animal domestique pourraient être explorés davantage sur un échantillon plus large et statistiquement significatif.

Il serait également intéressant d'apporter de nouvelles connaissances sur les perceptions envers la zoothérapie au Québec en ciblant un programme en particulier, puis à l'instar de la plupart des recherches américaines sur le sujet, d'interroger tous les intervenants ou employés de l'établissement ciblé. Cette manière de procéder permettrait de connaître dans tous ses aspects ledit programme de zoothérapie, de distinguer si c'est une thérapie assistée par la animaux (TAA) ou une activité assistée par les animaux (AAA), ce qui faciliterait la construction d'échelles de mesure appropriées au phénomène étudié et par la suite, de faciliter les comparaisons.

Il serait également profitable d'explorer les perceptions des participants avant, pendant et après la réalisation du programme de zoothérapie. Ainsi, des informations sur l'évolution des perceptions et des craintes chez les répondants pourraient être clairement identifiées et, selon les conclusions de la recherche, proposer des solutions pour pallier tout problème futur (Scarlett Kranz & Schaaf, 1989). Le recours à un devis de recherche mixte est également recommandé pour évaluer les effets négatifs et positifs de la zoothérapie (Velde et al., 2005).

Pour terminer, il pourrait être intéressant d'explorer l'attitude des répondants envers les animaux domestiques en général avant l'implantation d'un programme de

zoothérapie dans un établissement. McCulloch (1984), Scarlett Kranz et Schaaf (1989) ainsi que Crowley-Robinson et Blackshaw (1998) avaient d'ailleurs proposé un tel exercice pour déterminer le degré de participation et d'enthousiasme potentiel des intervenants lors de l'introduction d'animaux en contexte de thérapie dans les milieux de travail.